

Nous certifions que les produits suivants : QUADRIPACK; MARMIPACK; OCTOPACK; AVIPACK; FESTIPACK; SELFIPACK; ARCHIPACK; TAKIPACK; WOKIPACK; COOKIPACK

Composés de : transparent antifog OPS
Stockage à l'abri du soleil ou de quelconque source de chaleur.

Sont conformes aux réglementations européennes et françaises qui leur sont applicables, dans leur version en vigueur à ce jour :

En matière d'aptitude au contact alimentaire, et notamment :

- RÈGLEMENT (CE) No 1935/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE
- RÈGLEMENT (UE) No 10/2011 DE LA COMMISSION du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Règlement (UE) 2020/1245 de la commission du 2 septembre 2020 portant modification et rectification du règlement (UE) N°10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- RÈGLEMENT (CE) No 2023/2006 DE LA COMMISSION du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

En matière d'environnement dans la conception et la fabrication d'emballages, et notamment :

- DIRECTIVE 94/62/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- DIRECTIVE (UE) 2018/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- Décret 98-638, abrogé par le décret 2007-1467 et reclassé dans la partie réglementaire du code de l'environnement: articles R543-42 à R543-52
- EN 13430:2004 Août 2004 Emballage. Exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière
- EN 13431:2004 Août 2004 Emballage. Exigences relatives aux emballages valorisables énergétiquement, incluant la spécification d'une valeur calorifique inférieure minimale

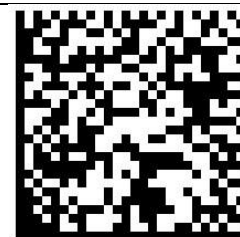
Nous déclarons que :

Le matériau référencé ci-dessus, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi, est apte :

Au contact de tous types d'aliments

Facteur de correction : 1

Ratio Surface volume : Nos produits sont des produits standards destinés à tout type de contact alimentaire pour lesquels il n'est pas possible d'estimer la surface réelle en contact pour toutes les applications. En conséquence le rapport surface en contact avec les denrées alimentaires / volume utilisé pour déterminer la conformité du matériau est de 6dm² par kg de denrée alimentaire



Métaux lourds (Directive 94/62 EC) : **Basé sur les tests de laboratoire.**

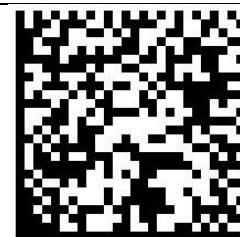
La durée et température de contact avec les denrées alimentaires correspondent aux conditions des essais de migration globale suivantes : (L'essai MG2 couvre également les conditions de contact décrites pour les essais MG0, MG1 et MG3.)

Simulant	Durée de la migration	Température de la migration	Commentaires
Acide Acétique à 3% (B)	10 days	40°C	
Ethanol à 50% (D1)	10 days	40°C	
Huile végétale (D2)	10 days	40°C	

L'essai MG2 couvre également les conditions de contact décrites pour les essais MG0, MG1 et MG3.

MG0	30 min à 40 °C	Tout contact avec des denrées alimentaires à des températures basses ou à la température ambiante et pendant une courte durée (≤ 30 minutes).
MG1	10 j à 20 °C	Tout contact à l'état congelé et à l'état réfrigéré.
MG2	10 j à 40 °C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.
MG3	2 h à 70 °C	Toute condition comprenant le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum, non suivie d'un entreposage de longue durée à température ambiante ou à l'état réfrigéré.
MG4	1 h à 100 °C	Applications à haute température pour tous les simulant à une température maximale de 100 °C..
MG5	soit 2 h à 100 °C ou à la température de reflux, soit 1 h à 121 °C	Applications à haute température à une température maximale de 121 °C

Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau transparent antifog OPS peut contenir les substances suivantes soumises à restrictions :



Numéro référence	Numéro CAS	Substances :	LMS (mg/kg)
13630	106-99-0	butadiene	SML ND, QM= 1mg/kg
/	557-05-1	zinc stearate	SML = 5mg/kg as Zinc

Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau **transparent antifog OPS** peut contenir les additifs à double fonctionnalité suivants :

Numéro E	Numéro CAS	Nom Additif :
n/a	n/a	n/a

Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau **transparent antifog OPS** peut contenir les matériaux recyclés suivants :

- Non concerné

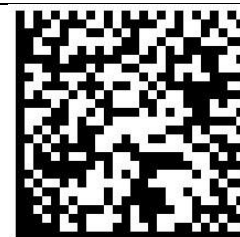
Pour les emballages contenant du carton, fibre végétale ou papier, veuillez trouver ci-dessous les tests de migration spécifiques réalisés selon les recommandations et règlements applicables :

Produit non concerné par les tests des papiers, cartons ou fibres végétales

Substance	N° de CAS		
Non concerné			

Références concernées :

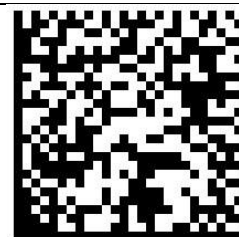
Désignation	Famille	Reference
COUVERCLE ASSIETTES CARREES 300	QUADRIPACK	CVAC300H50
COUVERCLE ASSIETTES CARREES 185	QUADRIPACK	CVACF185
COUVERCLE ASSIETTES CARREES 240	QUADRIPACK	CVACF240
BRIQUETTES CVRAV090 POUR RECOND.	QUADRIPACK	XCVRAV090
COUVERCLE POUR PRC5	QUADRIPACK	XCVRAV090/25
BRIQUETTES CVRAV170 POUR RECOND.	QUADRIPACK	XCVRAV170
XCRAV180 BRIQUETTES POUR RECOND.	QUADRIPACK	XCVRAV180
XCRAV420 BRIQUETTES POUR RECOND.	QUADRIPACK	XCVRAV420
COUVERCLE RAV600 POUR KITS	QUADRIPACK	XCVRAV600/20
COUVERCLE MARMIPACK	MARMIPACK	CMA0501DC
COUVERCLE MARMIPACK	MARMIPACK	CMA1000FC
SEMI PRODUIT POUR MA0900N	MARMIPACK	XCMA900
COUVERCLE TRANSPARENT HAUT. 20	OCTOPACK	CV170H20
COUVERCLE OPS ASSIETTE OCTO 185	OCTOPACK	CVASF185
COUVERCLE OPS ASSIETTE OCTO 240	OCTOPACK	CVASF240
BRIQUETTES CVRAV300 POUR RECOND.	QUADRIPACK	XCVRAV300



COV NOUVELLE BTE POULET	AVIPACK	COVAV6
SEMI PRODUIT POUR AV6	AVIPACK	XCOVAV6
SEMI PRODUIT POUR AV7	AVIPACK	XCOVAV7
COUVERCLE OPS POUR SA300	FESTIPACK	CV300
COUVERCLE OPS POUR SAR300	FESTIPACK	CVR300
COUVERCLE PLAT.BLANC 6COMPT PR2	SELFIPACK	COVPR
COUVERCLE PLATEAU REPAS GN2	SELFIPACK	CR2GN2
COUVERCLE CRISTAL POUR PR 367B	SELFIPACK	CR367C
COUVERCLE PS PLATEAU PR290	SELFIPACK	CRC290
COUVERCLE POUR PLATEAU PR290BPMC	SELFIPACK	CRC290PMC
COUVERCLE POUR KIT PR3925	SELFIPACK	CVPR3925
COUVERCLE PLATEAUX POUR PRP4K	SELFIPACK	PRP4C2
COUVERCLE POUR KITS PRP5	SELFIPACK	PRP5C
PRP7 COUVERCLE MODELE 2005	SELFIPACK	PRP7C2
COUVERCLES PO ARCHIPACK OPSA	ARCHIPACK	XCOVBCK1M30C
COUVERCLES GO ARCHIPACK OPSA	ARCHIPACK	XCOVBCK2M30C
COUV CAR900 CROISSANTERIE OPS	TAKIPACK	XCOVCAR900CRO
COUVERCLE WOK900-2300 CARTON SEP	WOKIPACK	COVWOK900
SEMI PRODUIT POUR COVWOK500	WOKIPACK	XCOVWOK500
SEMI PRODUIT POUR COVWOK750	WOKIPACK	XCOVWOK750
SEMI PRODUIT POUR COVWOK900	WOKIPACK	XCOVWOK900
COUVERCLE COOK800-1000 OPS	COOKIPACK	COVCOOK1000C
COUCERCLE COOK1250 OPS 2 COMPART	COOKIPACK	COVCOOK12502C
COUVERCLE COOK1250 OPS 3 COMPART	COOKIPACK	COVCOOK12503C
COUVERCLE COOK1250 OPS	COOKIPACK	COVCOOK1250C
COUVERCLE COOK400-600 OPS	COOKIPACK	COVCOOK600C
COUVERCLE COOK1000 OPS H70MM	COOKIPACK	CVCOOK1000H70C
FOND PART DESSERT TRIANGLE OPS	TAKIPACK	XCARPP150C
SEMI PRODUIT POUR AVI6	AVIPACK	XCOVAVI6
COUVERCLE POUR PLATEAU 5 COMPARTIMENTS POUR RECONDITIONNEMENT	SELFIPACK	XCOVPR1B
COUVERCLES GO ARCHIPACK OPSA POUR RECONDITIONNEMENT	ARCHIPACK	COVBCK2M30C

Toutefois la garantie ne peut s'étendre :

- à toutes modifications ultérieures de la composition du produit visé par la présente déclaration, par addition de substance quelle qu'en soit la nature ;
- à une mise en œuvre pouvant conduire à un matériau dénaturé ;
- à un usage inadéquat des matériaux ;
- à la vérification de la compatibilité réciproque du matériau et des denrées conditionnées, qui est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur de l'emballage procédant au conditionnement des denrées conditionnées au regard de son processus industriel et de la composition de ces



denrées, et notamment de la non-modification des caractères organoleptiques des denrées conditionnées.

L'utilisation au niveau industriel ou commercial des produits faisant l'objet de la présente déclaration est subordonnée à la vérification de leur conformité aux normes en vigueur ainsi que de leur conformité technique par rapport à l'emploi auquel ils sont destinés.

Ce certificat est destiné à être délivré aux clients et utilisateurs qui en feront la demande.

Cette déclaration prend effet à partir de la date figurant ci-dessous pour une durée maximale de trois ans. Elle annule toute déclaration antérieure. Elle sera modifiée lorsqu'interviendront des changements substantiels dans la fabrication du produit, en mesure de changer certaines conditions essentielles requises par la conformité, ou lorsque les références réglementaires susmentionnées seront modifiées.

Fait à Beausemblant, Le 25/01/2024

Abdellaoui Djamel
Responsable Qualité



P.S : Détail des éléments sur lesquels est basée cette déclaration :

- | | |
|---|-----|
| . Attestation(s) des fournisseurs de matières premières :
(Composant le matériau objet de l'attestation) | Yes |
| . Analyse de métaux lourds : | Yes |
| . Analyse de migration globale : | Yes |
| . Analyse de migration spécifique (substances soumises à limitation) : | Yes |
| . Présence de matériaux recyclés suivant règlement 282/2008, | No |
| . Présence de matériaux actifs ou intelligents suivant règlement 450/2009 | No |
| . Autres : | |